



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2025

Présents : Josette Charvier (maire), Sophie Pera, Michel Masson, Amaury Barnoin, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Régis Reymond, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Bastien Moïse, Marie Teyssedou

Absente excusée : Bénédicte Pinel. Pouvoir donné à Josette CHARVIER.

Nombre de votants exprimés : 13.

Secrétaire de Séance : Emmanuelle MALLET.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h et procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025

Après lecture par Josette CHARVIER du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. Travaux cuisine- cantine scolaire

Madame le Maire rappelle que le CAUE a été consulté au départ du projet sur l'évolution et la mise en conformité des bâtiments de l'école et de la salle des fêtes. L'idée retenue est d'installer, à la rentrée 2025, le restaurant scolaire dans la salle des fêtes. Par la même occasion, des travaux de rénovation et d'isolation seront effectués dans la cuisine de la salle des fêtes.

L'entreprise ICR Construction a été retenue car elle est la seule à pouvoir effectuer ces travaux durant l'été 2025. Elle agit en qualité de maître d'œuvre, de l'étude jusqu'à la réception des travaux, et collaborera avec un bureau de contrôle. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner le devis proposé.

Montant des travaux comprenant :

- Lots techniques :	28 090,00 €
- Cloison, menuiserie, faux plafond :	14 350,00 €
- Revêtements muraux :	10 560,00 €
- Équipements cuisine :	15 900,00 €
TOTAL HT	68 900,00 €
MONTANT TTC (TVA 20 %)	82 680,00 €

Il est précisé qu'une partie du matériel de la cuisine actuelle sera récupéré et réutilisé pour équiper la cuisine de la salle des fêtes.

Mireille BARRACHIN demande si les usagers de la salle des fêtes pourront utiliser tout le matériel de la cuisine ?

Josette CHARVIER répond que les usagers pourront utiliser tout le matériel excepté quelques placards réservés à la cantine qui seront fermés à clé. La bouteille de gaz sera retirée de la cuisine pour une question de sécurité.

Marie-Hélène BARBEROT demande si tout le matériel prévu rentre dans l'espace de la cuisine actuelle ?

Josette CHARVIER montre et fait circuler les plans d'aménagement de l'espace cuisine. Tous les équipements de cuisine seront positionnés dans l'espace actuel de la cuisine. La vaisselle du comité des fêtes sera stockée dans la partie cuisine et un espace de rangement sera aménagé dans l'angle de la salle des fêtes pour stocker la vaisselle de la cantine.

Marie TESSEYDOU pose la question du tarif de location de la salle des fêtes : est-il prévu une hausse du coût de location ?

Josette CHARVIER répond que la question pourra se poser ultérieurement.

Régis REYMOND propose de bien définir la répartition du matériel et des équipements entre les différents usagers. Il est répondu qu'effectivement, il sera utile d'élaborer une notice d'utilisation de la salle des fêtes.

Marie-Hélène BARBEROT pose la question du maintien de l'activité gym dans la salle des fêtes. Cette question sera vue avec l'association Vivre à Chapeiry.

Cécile TILLY évoque à nouveau la question du stockage des tables afin de maintenir les activités de l'école qui se déroulent dans la salle des fêtes sur le temps scolaire (activités sportives, répétitions de chant...).

Sophie PERA précise que cela sera discuté avec les maîtresses en fonction de leurs besoins. Il en sera de même pour l'organisation des services de cantine qui sera à discuter et à définir en concertation avec le personnel de la cantine.

Concernant l'emplacement futur des porte-manteaux, Josette CHARVIER ajoute que cette question sera étudiée.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide à l'unanimité le devis proposé par ICR construction d'un montant de 68 900,00 € HT
- Et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

3. Contrat bureau de contrôle technique

Le maître d'ouvrage des travaux de réaménagement de la salle des fêtes (la mairie) est tenu d'exécuter ces travaux conformément aux normes en vigueur et de contracter avec un bureau de contrôle.

Le bureau ALPES CONTRÔLE a fait une offre de contrat pour cette mission spécifique. Le montant des honoraires s'élève à 1 190,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le contrat avec Alpes Contrôles pour un montant de 1 190,00 € HT.

Il est précisé par Josette CHARVIER que les travaux sont prévus pour une durée de 1,5 mois à compter de fin juin 2025.

4. Devis pour raccordement aux réseaux

En complément de ces travaux, un devis d'un montant de 8 412,63 € HT a été établi par l'entreprise Patrick TP pour raccorder les évacuations d'eaux usées à notre station d'épuration (tranchées, fournitures PVC, regards, matériaux de remblai, ...) ainsi que la fourniture et pose d'un bac à graisse pour traiter les eaux de cuisine.

Le bac à graisse est prévu pour un prévisionnel de 80 à 100 couverts.

Emmanuelle MALLET demande quel est l'emplacement prévu du bac à graisse.

Josette CHARVIER répond qu'il sera situé à l'extérieur de la salle des fêtes, dans l'angle existant de la façade sud. La bouteille de gaz sera également stockée à cet emplacement.

Marie-Hélène BARBEROT demande quel est le coût uniquement du bac à graisse et si d'autres devis comparatifs ont été demandé ?

Josette CHARVIER précise que le coût du bac à graisse fourni et posé est de 4 780 € HT et qu'aucune autre entreprise n'a répondu.

Ce devis d'un montant de 8 412,63 € HT est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte à l'unanimité le devis de Patrick TP pour un montant de 8 412,63 € HT

5. Demandes de subventions

L'ensemble des travaux, intérieurs et extérieurs, pour l'aménagement de la salle des fêtes s'élève à 77 312,63 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du CDAS à hauteur de 60 % et de la Région à hauteur de 20 %.

Josette CHARVIER précise qu'il n'est pas possible de faire une demande de subvention au titre de la DETR puisque cette demande se fait en novembre et que les travaux seront faits.

Michel MASSON précise que le coût du boîtier électrique en triphasé sera défini ultérieurement donc que le coût global n'intègre pas cet équipement.

Bastien MOISE demande s'il est possible de solliciter également une aide de l'Agence de l'eau ?

Une discussion s'engage ensuite au sein du conseil pour savoir quelles parts de subventions demander entre le Département et la Région.

Suite à ces échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes : 60% au CDAS et 20 % à la Région.

6. Questions diverses

Location salle des fêtes été 2025

Suite à la récente possibilité de commencer les travaux dans la salle des fêtes dès fin juin 2025, elle a dû proposer une autre solution à deux locataires qui avaient réservé la salle des fêtes en juillet.

Ces deux locataires ont accepté de louer le préau à la place de la salle des fêtes.

Le tarif de location du préau uniquement durant l'été 2025 devra être proposé et voté lors du prochain conseil.

Fin de la séance à 21h.

Josette Charvier

Maire



Emmanuelle Mallet

Secrétaire de séance